



FOCUS MÉTIER

Techniciens en DR Les parias de l'OFB ?

Les techniciens OFB en poste en service régional **sont des inspecteurs de l'Environnement** qui appartiennent à différents services (connaissance, police, appui aux acteurs et mobilisation des territoires) mais ont globalement tous en charge la planification, l'organisation, et le pilotage opérationnel, en lien avec les chefs de services départementaux ou régionaux, de différentes missions de l'établissement.

Pour réaliser ce travail, ils forment et encadrent des équipes sur le terrain.

Cet encadrement de personnels se fait sans pouvoir s'appuyer sur le pilier de la légitimité hiérarchique mais seulement sur une autorité fonctionnelle, ce qui demande une bonne capacité d'encadrement compte tenu des différents profils pouvant participer à ces opérations (personnels de l'établissement quel que soit le grade et la fonction : ATE, TE, CSD, ingénieurs, stagiaires...ou autres : agents DDTM, de collectivités territoriales, du monde associatif, universitaires...). Les techniciens OFB sont particulièrement **exposés en termes de responsabilité** : ils doivent assurer la bonne organisation des opérations sur les plans administratif, logistique, technique, la qualité des données ou des procédures et sont responsables de la sécurité de l'ensemble des participants à ces missions en extérieur et leurs risques afférents.

Pour effectuer leurs missions, les techniciens OFB sont astreints à des déplacements contraignants sur l'ensemble des régions et même parfois au niveau national.

Lors de la mise en place des établissements ONEMA puis AFB, ils ont été la cheville ouvrière de la déclinaison des politiques qui ont révolutionné les missions historiques des agents CSP (rapportage DCE, mise en place de la démarche qualité, diminution drastique du contrôle des activités de loisirs au profit d'une police axée sur les enjeux environnementaux : police de l'eau, EEE, espèces protégées ou migratrices, etc.). La Direction de l'établissement était alors enchantée de s'appuyer sur ces techniciens pour promouvoir la politique de l'établissement.

Alors que la mise en place du RIFSEEP et la naissance de l'OFB constituaient des opportunités idéales de reconnaître leur investissement dévoué au service de leur nouvel établissement, ils ont au contraire été les grands oubliés de ces évolutions. Historiquement traités à l'AFB (avant mise en place du RIFSEEP) comme les chefs de service, ils ont été reclassés en groupe 2 (Vs groupe 1 pour CSD et CSDa), avec attribution du CIA minimal. A cela s'ajoute pour certains la perte de la prime de mobilité qui était pourtant justifiée au regard du territoire d'intervention et du nombre de déplacements réalisés par ces agents.

La nouvelle version des attributions de CIA confirme cette **déconsidération** qui semble une politique assumée de la Direction : cette nouvelle mouture introduit plus de modularité. Seules certaines fonctions ont été récompensées par du CIA, alors qu'il n'a pas cette vocation mais celle de valoriser la manière de servir, pendant que tous les autres se voient attribuer un minimum de 200 euros, comme si leur manière de servir n'avait finalement pas d'incidence pour l'établissement...

Il est aujourd'hui parfaitement clair que depuis sa mise en place, l'OFB cherche délibérément à dévaloriser ces postes de techniciens en DR sans en préciser les raisons et au mépris des personnels concernés. Existe-t-il une raison de supprimer ces postes techniques considérés, comme une minorité négligeable, pour ne conserver que l'ingénierie et l'administratif au niveau régional comme cela a déjà été le cas dans d'autres administrations ?

Si tel est le cas, pourquoi les personnels concernés ne sont-ils pas associés à cette démarche et pourquoi ne leur est-il pas proposé une évolution de carrière satisfaisante plutôt que d'adopter cette position consternante qui consiste à les mépriser ?

Cette situation est d'autant plus inquiétante au moment où l'OFB s'apprête à intégrer au niveau des services connaissances régionaux les nombreux techniciens issus des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL. Là-encore, les techniciens connaissance, pourtant concernés au premier plan par cette nouvelle évolution, ont été peu associés à la démarche. Compte tenu de la déconsidération qui leur a été réservée depuis la mise en place de l'OFB, ils peuvent une nouvelle fois craindre le pire, mais ils ne manqueront pas d'informer leurs collègues des labos DREAL du sort réservé aux techniciens OFB en DR.

Les technicien(e)s en Direction régionale de l'OFB, demandent donc rapidement une prise en compte de leur situation par la direction générale de l'OFB, une reconnaissance de leurs compétences et une amélioration de leur traitement sans quoi des actions sont à prévoir.

Pour le SNAPE-FO, les évolutions engendrées par l'OFB nécessitent une refonte globale du RIFSEEP et de la rémunération des ATE-TE, pour obtenir une plus grande cohérence entre fonction, grade et rémunération avec une utilisation appropriée des différents outils (IFSE et CIA). Dans cette optique de cohérence, comme cela se pratique dans de nombreux établissements, un système de validation de certaines aptitudes pour certaines fonctions via des examens qualifiants pourrait être imaginé.

Et vous, qu'en pensez-vous ?

Snape-fo@ofb.gouv.fr